

PERMIS MOTO PISTES PRIVÉES

Il existe deux permis MOTO :

- le permis A1 : à partir de 16 ans, permet de conduire une moto légère 125 cm³ de 11 kw maximum.
- le permis A2 : à partir de 18 ans, permet de conduire les motos de plus de 125 cm³ tout en étant limité à 35 kw (47CV)

POUR VOUS INSCRIRE :

Attention le dossier doit être complet !

- 1 photocopie recto verso du permis + de la carte d'identité
- 3 photos d'identité aux normes (e-photo = agréée ANTS) signature numérique



- 4 enveloppes timbrées vierges
- 1 photocopie de l'attestation de recensement militaire entre 16 et 17 ans (ou JDC, si effectuée entre 17 et 25 ans)
- 1 photocopie d'un justificatif de domicile (- 3 mois)

ORGANISATION DE LA FORMATION :

EXAMEN CODE MOTO (ETM)

PLATEAU : épreuve de maniabilité

CIRCULATION : sur route, en ville et en campagne



AUTO ÉCOLE
33, avenue de Marville - 35400 SAINT-MALO
02 99 56 23 72

CENTRE DE FORMATION
Impasse de l'Ablette - ZI SUD - 35400 SAINT-MALO
02 99 40 33 24

www.formation-maze.com

CHATEAUNEUF - MINIAC-MORVAN - SAINT-JOUAN DES GUÉRETS